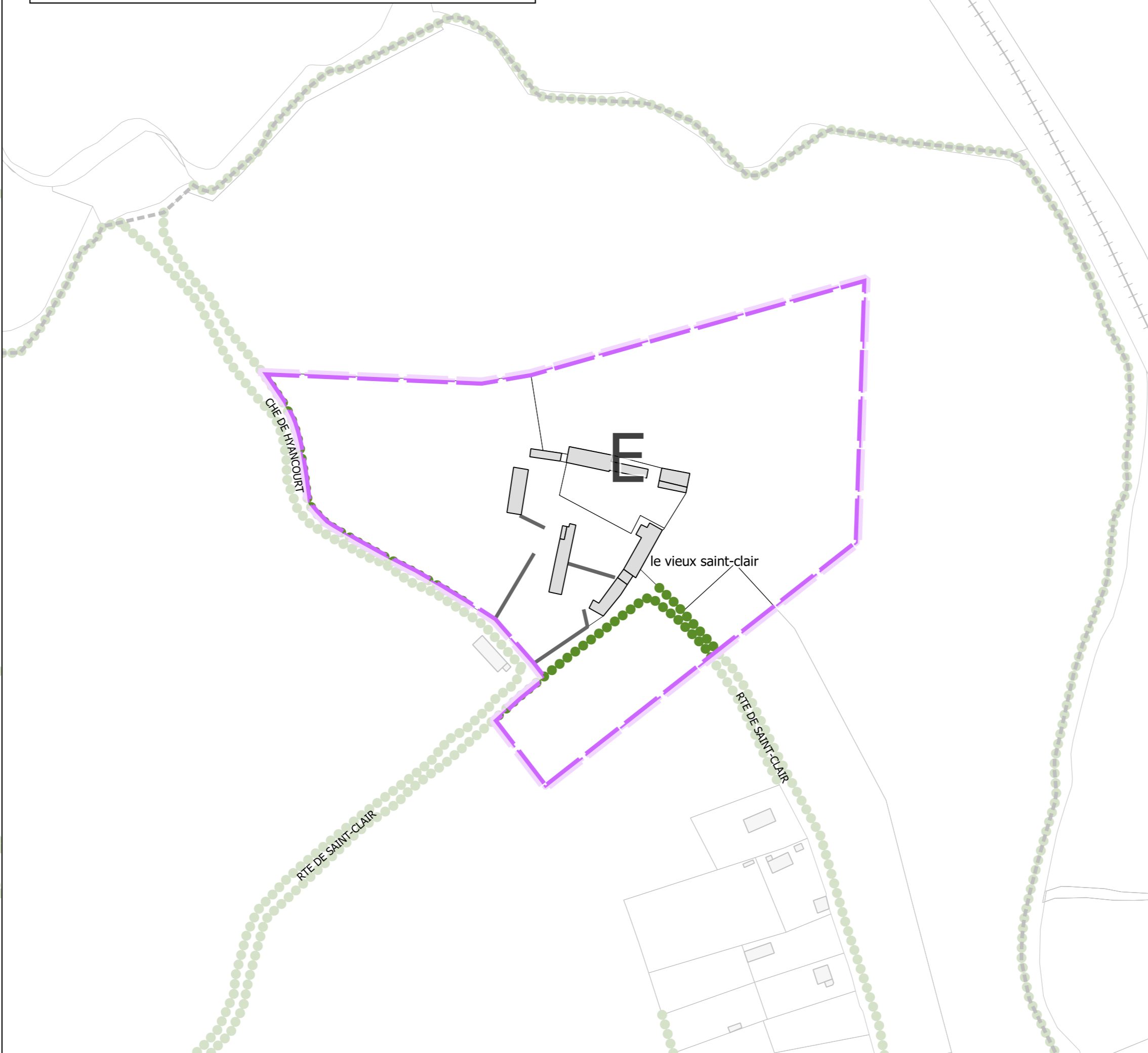


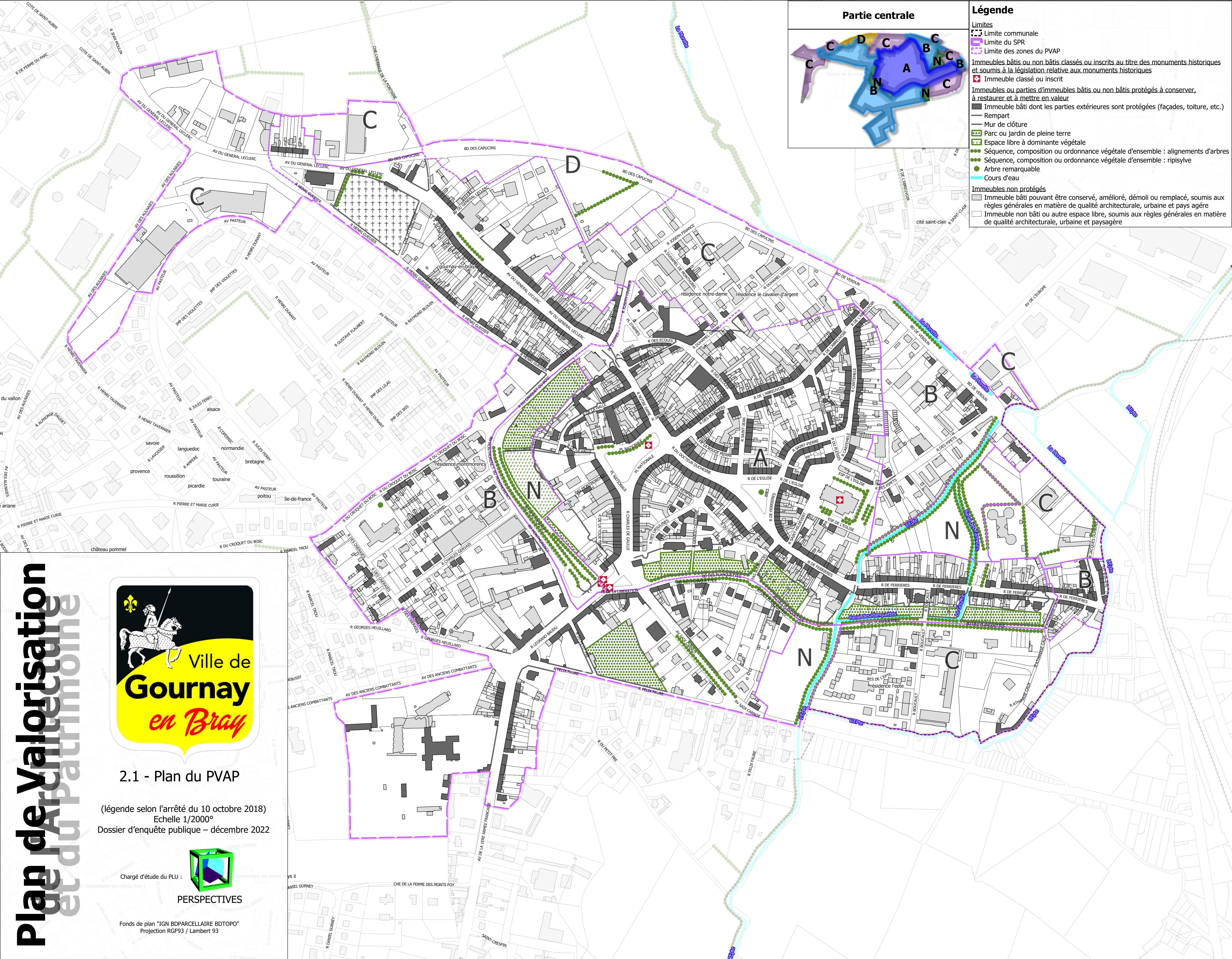
La ferme du Couvent



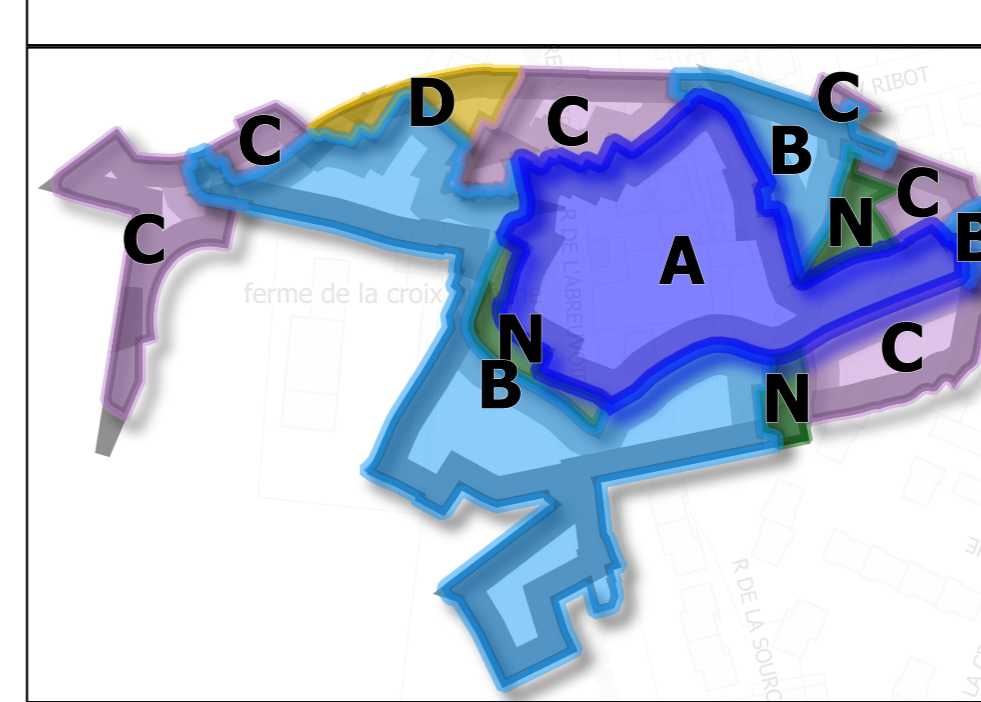
Vieux Saint Clair



Alges



Partie centrale



Légende

- Limites**
- Limite communale
 - - - Limite du SPR
 - - - Limite des zones du PVAP
- Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques**
- Immeuble classé ou inscrit
- Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**
- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toiture, etc.)
 - Rempart
 - Mur de clôture
 - Parc ou jardin de pleine terre
 - Espace libre à dominante végétale
 - Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble : alignements d'arbres
 - Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble : ripisylve
 - Arbre remarquable
 - Cours d'eau
- Immeubles non protégés**
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolé ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et pays agère
 - Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Plan de Valorisation
et du Patrimoine



2.1 - Plan du PVAP
(légende selon l'arrêté du 10 octobre 2018)
Echelle 1/2000°
Dossier d'enquête publique – décembre 2022

Chargé d'étude du PLU : PERSPECTIVES

Fonds de plan "IGN BDPARCELLAIRE BDTOPO"
Projection RGF93 / Lambert 93